

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 07 novembre 2023

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laurene MUNIER (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Sarah PROST (Chargée de missions RH)		X
Christelle BAUDOIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)		X
Bernard MONTEIRO (Titulaire)		X
Aurélié HUDELOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)		X
Elena BADAI RENARD (Suppléant)	X	
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)	X	
Germain CANDE (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)		X

Début de séance : 9h30

Les membres du CSE approuvent les procès-verbaux du 26/09/2023 et 29/08/2023 à l'unanimité.

### *Informations direction :*

#### 1. Point activité Commerciale

##### Appels d'offre :

- Gain AO Libertnet pour une durée de 18 mois.
- Fin Anticipée de la production Nevers/Chalon au 22/12/2023
- Nouvel AO entre Etang sur Arroux et Dijon pour la période du 23/12/23 au 16/02/23.

##### Tourisme / Occasionnel :

- Fin de la coupe du monde 2023 avec un remerciement aux équipes ayant œuvrées jusqu'à la fin de la compétition.
- Le groupe Keolis travaille sur les JO été 2024 – plusieurs réunions vont avoir lieu et permettront d'avoir plus d'informations sur l'organisation.

#### 2. Point sur les effectifs

##### ⊙ Départs CDI en Septembre et Octobre 2023 :

- BLEDEA Oliver, RC au 30/09
- PARROT Marion, fin PE au 25/10

⊙ **Arrivées CDI en Septembre et Octobre 2023 :**

- PELUX Emmanuelle, Agent Commercial, le 23/10
- RIBEIRO Sandra, Approvisionneur, le 04/10
- SOUEFFOU Dessay, Conducteur Receveur, le 06/09
- GIBASSIER Doriane, Conducteur Receveur, le 11/09
- DIODONNE Elise, Conducteur Receveur, le 30/10

⊙ **CDD en cours :**

Nom	Prénom	Type Contrat	Emploi occupé
NKOMBO MILEBE	Reussite Bebero	CDD Contrat Apprentissage	ALTERNANT HSE
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	APPRENTI CARROSSIER-PEINTRE
EL OTMANI	Mouhcine	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
MICHELIN	Franck	CDD Remplacement	Conducteur 115V
VALLE	Xavier	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
TURLIER	Rémi	CDD Surcroit d'Activité	CONDUCTEUR RECEVEUR (ligne SNCF Nevers/Chalon)
OUSSOUBOV	Alexandre Alexandrovitch	CDD Surcroit d'Activité	CONDUCTEUR RECEVEUR (ligne SNCF Nevers/Chalon)
OUSSOUBOV	Alexandre Thorneevitch	CDD Surcroit d'Activité	CONDUCTEUR RECEVEUR (ligne SNCF Nevers/Chalon)
FARKOUS	Abdellah	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
DRISSI EL BOUZAIKI	Karim	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
BASSARD	Francis	CDD Remplacement	Conducteur 115V

⊙ **Recrutements en cours :**

Mécanicien Bus & Car : poste pourvu en interne au 06/11 par Teddy CHENE

Conducteur Receveur

Responsable d'Exploitation

Chargé Missions HSE : une candidature a été retenue – son arrivée est prévue prochainement.

**3. Information / Consultation sur la politique sociale de l'entreprise, conditions de travail et emplois**

Conformément à son obligation légale, le président du CSE a communiqué aux membres une documentation sur la politique sociale de l'entreprise, conditions de travail et emplois et a procédé à une présentation orale de la situation de l'entreprise.

A la suite de cette présentation, il est procédé à la consultation des membres : approbation à l'unanimité.

**4. Mise en place de DocuSign**

La Direction informe que la signature électronique des contrats via le logiciel Docusign se met en place.

La dématérialisation est déjà présente : tous les documents papiers sont scannés, et classés informatiquement.

De plus, l'application My Services évolue.

## 5. Point Mutuelle

Une présentation est faite sur les conditions de renouvellement de la mutuelle et des frais de santé pour 2024. Compte tenu de l'inflation des consommations médicales, des tickets modérateurs, des soins dentaires, des consultations chez le généraliste : la cotisation mensuelle augmente de 7,47 € et passera donc pour un adulte à 90,46 €.

Il est convenu que pour l'année 2024 Keolis Bourgogne garde toujours son contrat auprès du prestataire Harmonie Mutuelle qui présente un rapport frais / remboursement de bonne qualité. Le dossier pourra être réétudié l'année prochaine.

## 6. Point sur la soirée Keolis du 19/01/2024

La Direction informe avoir le souhait que cette soirée soit renouvelée tous les deux ans et a pour volonté de réunir tous les salariés. La Direction informe que le questionnaire concernant le choix du jour, a été rempli par bon nombre de salariés.

Il est donc convenu que la soirée aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 au cabaret Odysséo à Plombière les Dijon (lac Kir). La Direction prendra en charge financièrement la location de la salle et le buffet, le CSE participera financièrement à hauteur de 1000€.

### *Questions des membres du CSE :*

#### Points en attente :

## 7. CP en arrêt maladie

La Direction informe que le groupe Keolis reste sur sa position : pas de modification.

La Directive Européenne 03/88/CE du 4 novembre 2003 n'est pas transposée en matière de congés payés dans l'ordre juridique interne et le droit français.

Les membres du CSE informent la Direction qu'ils restent attentifs à l'évolution.

## 8. Divia entretien véhicules – Toilettes au terminus

La Direction informe que le contrat d'entretien avec « les entretiens dijonnais » est en cours de renégociation (diminution du volume); une relance pour une campagne « lavage vitre » est faite.

La Direction informe que sur la ligne Divia 44, sur le tracé actuel, il n'y aura pas de toilette d'installé. Il est rappelé que la ligne est amenée à évoluer, son parcours n'étant pas définitif. Le service est en 2 vacations de 4h et donne la possibilité d'accéder aux toilettes des terminus des lignes 6 et 18 (un plan d'accès sera fait).

## 9. Toilettes LR 114

La Direction informe qu'elle s'est entretenue avec le directeur de la gare afin de remplir et signer une convention d'occupation des sols.

## 10. Audit HLP

La Direction informe que le sujet audit HLP est clos.

Il sera effectué un audit, une analyse sur les mises à quai pour des lignes aux heures de grandes affluences.

## 11. Code girouette Divia

La Direction informe que les stickers ont été demandés chez divia et seront apposés à réception.

Le monnayeur proposé n'est pas adapté à tous les véhicules, d'autres modèles sont alors proposés.

La Direction en prend note et cherchera le plus adapté à tous.

Maintenance :

**12. Dans les cars scolaires il y est apposé une alarme « enfant à bord », le temps imparti à la vérification est très court serait-il possible de prolonger cette temporisation ?**

La Direction informe que le temps est mesuré par Keolis Bourgogne et le prestataire.  
Il restera tel que, en revanche la Direction va voir pour diminuer le volume de la sonnerie.

Exploitation :

**13. Compte tenu que tous les conducteurs sont susceptibles de faire du car et du bus, serait-il possible d'informer tout le monde sur la possession nécessaire d'embout éthylotest avec soit ?**

La Direction informe qu'elle fera passer une information sur le poste de TV dans le sas d'entrée.

**14. Après 2 mois d'exploitation des nouveaux services divia, de plusieurs réunions de groupes, de modifications faites au fur et à mesure ... que pouvons-nous en conclure ?**

Une réunion de groupe a eu lieu le 30 octobre 2023 afin de mettre en place pour la rentrée du 06 novembre quelques modifications ;

- \* Nouveau horaire pour la ligne 31
- \* Pause le matin sur les lignes 31 et 32
- \* Les HLP de la 31/32 passent en commercial lors des retours en lignes
- \* Consignes et rappel des services du samedi et de la gestion des réservations
- \* Ligne 44 : toilettes et parcours toujours provisoires
- \* HLP sur la 34/35
- \* Rappel du mode de rémunération des TAD, minimum garantie (samedi 2h30- semaine 5h)

La Direction informe également que début décembre, Divia sera en réunion avec la Métropole afin de faire un point sur ce premier trimestre d'activité et, éventuellement, modifier certaines courses pour la rentrée de janvier 2024.

Sécurité :

**15. Quelle est l'avancé sur la sécurité de la LR114, quelles sont les consignes pour la rentrée ?**

Rappel des faits : avant les vacances, à la suite des contrôles effectués à bord des cars, des « représailles » ont eu lieu par certains élèves le jour même.

Une réunion express a eu lieu avec l'établissement scolaire, la Direction précise que le directeur de l'établissement est coopératif.

Il en résulte une identification des auteurs de troubles et une exclusion d'élèves.

La Direction informe également que des devis sont en cours afin d'équiper les 3 véhicules de lignes de caméras de surveillance.

En attendant que la billettique accepte les cartes scolaires, la consigne est de maintenir le contrôle à vue en évitant les conflits.

Administratif :

**16. Pouvons-nous connaître le nombre de gréviste lors de l'appel à mobilisation du 13 octobre dernier ?**

1 gréviste déclaré

**17. Non-respect des cahiers des charges lors des transferts. Est-ce que KB a lancé une procédure ?**

La Direction rappelle que le sujet est délicat mais qu'un rendez-vous aura lieu afin d'éclaircir la situation.

**18. Certains conducteurs arrivant proche de la retraite et effectuant des heures de nuits peuvent-ils prétendre au statut de travailleurs de nuit (accord c2p) ? Sur les fiches de paie ces heures sont-elles distinctes des autres ou intégrées dans les heures normales ?**

Qu'est-ce que l'accord « C2P » ? → cela permet d'accumuler des points pour chaque année d'exposition aux six critères de pénibilité :

- le travail dans un environnement bruyant,
- les gestes répétitifs (à la chaîne),
- le travail de nuit,
- en équipes successives alternantes,
- en milieu hyperbare (sous l'eau)
- températures extrêmes

Pour les conducteurs, la conduite de nuit apporte donc des points sur le Compte Personnel d'Activité (CPA) ouvert pour tout travailleur depuis l'âge de 16ans.

La Direction se renseigne afin de voir dans quelle mesure il est possible d'afficher un compteur d'heures de nuit sur le décompte.

En amont les heures de nuits sont bien distinctes et le cumul se fait directement sur le compte professionnel de prévention d'activité : CPA .

Il est rappelé que pour prétendre au programme C2P (travail avec pénibilité), le salarié doit cumuler à l'année 270h de nuit (entre minuit et 5 heures + faire minimum 100 nuits par an).

Œuvres Sociales :**19. Vote : carte cadeau pour les salariés transférés oui/non et valeur**

Les membres du CSE ont voté à l'unanimité que lors de la distribution des cartes cadeau de Noël, les salariés transférés du lot 6B auront également une carte d'une valeur de 50€.

**20. Petit dej sera au nombre de deux .**

Les membres du CSE et la Direction propose d'organiser un petit déjeuner commun le jeudi 21 décembre prochain.

Questions diverses :

City :

- lors des remplacements des conducteurs de la City le branchement des véhicules aux bornes n'est pas effectué correctement → la Direction apposera une notice d'emploi directement sur les bornes.
- les tablettes de la City n'ont pas de support fixe → la Direction fera le nécessaire.
- la plateforme PMR du véhicule 4605 se bloque régulièrement → la Direction se renseigne sur le suivi de la réparation.

Les membres du CSE informe la Direction qu'elle est toujours en attente :

- de la note de service sur le stationnement devant l'entrée du lavage
- d'un jeu de clefs de la boite aux lettres dans l'armoire à clefs

La Direction informe qu'une carte de visite avec les différents numéros d'astreintes est en cours d'impression et sera distribuée aux conducteurs.

Prochaine réunion :

- Mardi 12 décembre 2023

Fin de séance 12h15

**Le président du CSE**  
**Laurent CHAPUS**



**Le secrétaire du CSE**  
**Christian KERVADEC**

